

Orléans, mercredi 1er avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le préfet du Loiret autorise l'ouverture supplémentaire de marchés alimentaires dans le département

Le préfet du Loiret, Pierre POUËSSEL, a autorisé, par arrêté préfectoral signé ce jour, l'ouverture de nouveaux marchés alimentaires dans le département du Loiret. Les nouvelles communes concernées sont La Chapelle Saint Mesmin, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Cléry, Ingré, Vennecy, Ferrières-en-Gâtinais, Montcresson et Puiseaux.

Plusieurs communes chargées de l'organisation de marchés alimentaires, non retenues dans les précédents arrêtés autorisant l'ouverture de marchés, ont fait valoir à la préfecture que les conditions d'organisation de leur marché ainsi que les contrôles mis en place permettaient de garantir le respect des mesures de prévention de la propagation du virus COVID-19.

L'arrêté préfectoral publié ce jour autorise donc l'ouverture de neuf nouveaux marchés alimentaires respectant l'ensemble des conditions d'organisation requises. Ces marchés sont situés sur les communes suivantes :

La Chapelle-Saint Mesmin, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Cléry, Ingré, Vennecy, Ferrières-en-Gâtinais, Montcresson et Puiseaux.

Le maintien de vente au public de produits alimentaires répond à un besoin d'approvisionnement de la population. Leur ouverture peut donc être maintenue durant la période d'urgence sanitaire, sous réserve de la mise en place d'une organisation et de contrôles pour garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

CONTACT PRESSE

Colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

Chargée des relations presse et de la communication

Tél : 02.38.81.40.35 / 06 71 17 35 28